



REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS
FRENCH INTERNATIONAL REGISTER

Le Registre international français (RIF)

Salon Euromaritime

Marseille, 4 février 2020



Le RIF : pour qui ?

Peuvent être immatriculés au Registre international français :

- **les navires de commerce au long cours ou au cabotage international**, à l'exception des navires transporteurs de passagers mentionnés au 1° de l'article L. 5611-3 ;
- **les navires de plaisance professionnelle de plus de 15 mètres hors tout ;**
- **les navires de pêche professionnelle armés à la grande pêche**, classés en première catégorie et travaillant dans des zones définies par voie réglementaire.

Le RIF : pour qui ?

Ne peuvent pas être immatriculés au Registre international français :

- **les navires transporteurs de passagers assurant des lignes régulières intracommunautaires** ou, selon une liste fixée par voie réglementaire, des lignes régulières internationales ;
- **les navires exploités exclusivement au cabotage national ;**
- **les navires d'assistance portuaire**, notamment ceux affectés au remorquage portuaire, au dragage d'entretien, au lamanage, au pilotage et au balisage.

Les atouts du registre

- ◆ Un haut niveau de sécurité et de sûreté reconnu
- ◆ Mesures fiscales et d'exonérations
- ◆ La qualité de la formation
- ◆ Aptitude à évoluer *rapidement*
- ◆ Procédures simplifiées et rapides
- ◆ Un interlocuteur unique



Le guichet unique : un atout

- ◆ Un interlocuteur *unique* pour tous les intervenants
- ◆ Des compétences interministérielles
- ◆ Des compétences propres
- ◆ Une anticipation permanente
- ◆ Une exigence de « proximité »
- ◆ Une disponibilité effective



La flotte RIF aujourd'hui

338 navires

jauge brute 5 341 500

+4,6% en nombre et -0,3% en jauge*

Transport (92)

(citernes, porte-conteneurs, gaziers, navires à passagers...)

27,2 % de la flotte (+12,2%*)
94,5 % de la jauge (-0,3%*)

Services maritimes (170)

(ravitailleur/supply/offshore, cabliers, navires de recherche,...)

48,5 % de la flotte (-2,9%*)
5,3 % de la jauge (-0,6%*)

Plaisance pro. (76)

(yachts à moteur, voiliers, navires du patrimoine...)

23,6 % de la flotte (+15,2%*)
0,2 % de la jauge (+8,2%*)



* sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les perspectives 2020-2021

Entrées en flotte :

- 9 CMA CGM 23 000 EVP GNL
- 5 gaziers
- 1 navire de soutien offshore
- plusieurs yachts commerciaux



Les défis de demain

- ◆ « L'administration numérique »
- ◆ Maintenir un haut niveau de sécurité
- ◆ Former suffisamment de main d'œuvre qualifiée
- ◆ Écouter, ajuster, convaincre

